

Communauté d'Agglomération LISIEUX NORMANDIE

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, doyen des Présidents des 5 EPCI fusionnant, envoyée le deux janvier deux mille dix-sept et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

Membres en exercice : 136

Présents :

MME ANGEE FRANCINE, M. ANNE CHRISTIAN, MME ANNOOT CHRISTINE, MME ASSIRE MARTINE (*pouvoir à M. LECOMTE JEAN PIERRE à partir du vote du 15^{ème} VP*), M. AUBEY FRANÇOIS, M. AUBRIL BERNARD, M. AUNAY MARC, MME BACQ DE PAEPE CHRISTELLE, M. BALLOT SYLVAIN, M. ECOLASSE THIERRY (délégué suppléant de M. BARON-LEROY JACKY), M. BAUCHET ROLAND, M. BEAUDOIN GERARD, M. BEAUJAN PATRICK, M. BEAUVISAGE JEAN-CLAUDE, M. BENARD JEAN-CLAUDE, MME BENOIST JOCELYNE, MME BEROUNSKY MICHELE, M. BESCOND DANIEL, MME BISSON ELISABETH, M. BLIN FRANÇOIS, M. BOISNARD ERIC, MME BRETON FRANÇOISE, M. BRETTEVILLE MICHEL, M. BRIARD JOHNNY, M. BROISIN-DOUTAZ BERNARD, M. BUHOT PATRICK, M. BUQUET DANIEL, M. CAFFIAUX LAURENT, M. CHAMPION BERNARD, M. CHARBONNEAU BENOIT, M. CHARBONNIER MAGGY, M. COOL ETIENNE, M. CORU MICHEL, M. DAIGREMONT MICHEL (*pouvoir à MME VERSAVEL LEA à partir du vote du vote du 15^{ème} VP*), M. DAUFRESNE GILBERT (*pouvoir à M. CHARBONNEAU BENOIT à partir du vote du 1^{er} VP*), M. DE BOEVER ANTOINE, M. DE LA CROUEE DANIEL, M. DE MENEVAL CHRISTIAN, M. DECOURTY CHRISTIAN, M. DELOZIER JOËL, M. DESCHAMPS CHARLES, M. DESFORGES PHILIPPE, M. DESMONTS JEAN-LOUIS, M. DIVERT JEAN-FRANÇOIS, M. DORIO BERNARD, MME DORLEANS CHRISTIANE, MME DROUET MIREILLE, M. DUBOIS DENIS, M. DUTOT ALAIN, MME DUTOT DEBORAH, MME ERNOULT STEPHANIE, MME FROMAGE FRANÇOISE, M. GALLET JEAN-PIERRE, M. GALLET PASCAL, M. GALLIER JEAN-PIERRE, MME GARMOND MARIELLE, M. GASNIER BERNARD, M. GILAS FRANÇOIS, MME GIRARDIN EVELYNE, M. GODEREAUX GILBERT, M. GOUJON DENIS, MME GRENON HUGUETTE, M. GUILLEMOT PHILIPPE, M. GUILLOT ALAIN, MME HAMELIN BRIGITTE, M. HÉNOUILLE GERARD, MME HENRY PATRICIA, MME HOULLEMARE SYLVAIN (*pouvoir à M. DE MENEVAL CHRISTIAN à partir du vote du 1^{er} VP*), M. JAMBU YVES, M. JAMES MARCEL (*pouvoir à M. LEMARCHAND BRUNO à partir du vote du 9^{ème} VP*), M. JEHANNE DANIEL, MME JOUVIN NOËLLE, M. JULIEN MICHEL, M. LACOUR CLAUDE, M. LALLIER DIDIER, MME LAMIDEY JOSETTE, M. LAUNAY GERARD, MME LE BARBIER EVELYNE, M. LE CHEVALIER WENCESLAS, M. LEMARCHAND BRUNO, M. LECLERC SEBASTIEN, M. LECOMTE JEAN-PIERRE, MME LECOURT CORINNE, M. LEGOUVERNEUR FREDERIC, M. LEMARCHAND XAVIER, M. LEPAGE ROGER, MME LEROY ISABELLE, M. LOUIS GERARD, MME MACREZ EVELINE, M. MAILLE ANTOINE, MME MALHERBE COLETTE, M. MARIE ALAIN, M. MARIE JACKY, M. MARIE SERGE, M. MASTROTOTARO HUBERT, M. MAUDUIT DIDIER, MME MAYMAUD VERONIQUE, M. MERCIER PAUL, M. MESLON PHILIPPE, M. MIGNOT ALAIN, M. MOREL EMMANUEL, M. MORIN JEAN-MARIE, M. MOUNIER PIERRE, M. NOYEAU DENIS,

M. PELLERIN DIDIER, M. PERTHUIS JEAN-PIERRE, MME PETIT ALEXANDRA, M. PIETTE JEAN-LOUIS, M. PITARD-BOUET HUBERT, M. BOURGEOT GILLES (délégué suppléant de M. POUTEAU DENIS), MME POYNARD ARIANE, M. RATEL PHILIPPE, MME RAYNAUD ISABELLE, MME REQUIER CLAUDINE, MME RESSENCOURT MICHELE, M. RIGUIDEL JEAN-CLAUDE, M. ROUGET DANIEL, MME SADY CATHERINE, M. SAINT MARTIN JEAN-PAUL, M. SALLES JEAN-PAUL, M. SERVY JEAN-LOUIS, M. SOETAERT PHILIPPE, M. SOULBIEU JEAN-PAUL, M. STALMANS MARIE-THERESE, M. TARGAT DANY, M. TERRIER PASCAL, M. THILLAYE EMMANUEL, M. TOUGARD SERGE, M. VACHER PHILIPPE, M. VACQUEREL GERARD, MME VERSAVEL LEA, M. VIGAN PHILIPPE, M. VREL JOËL, MME WASSNER GENEVIEVE, M. YONNET RENE.

Excusés : M. RETOUR SERGE (pouvoir à M. LE CHEVALIER WENCESLAS).

Secrétaire de séance : M. LE CHEVALIER WENCESLAS

Scrutateurs : M. LE CHEVALIER WENCESLAS, MME PETIT ALEXANDRA, MME DUTOT DEBORAH, MME ERNOULT STEPHANIE, M. THILLAYE EMMANUEL, M. GALLET PASCAL.

En application des articles L5211-9 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient, en tant que doyen d'âge, à M. JAMES MARCEL de présider cette assemblée jusqu'à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération.

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Marcel JAMES, en tant que doyen de l'assemblée, procède à l'appel des Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Communautaire sont installés dans leur fonction.

Monsieur JAMES propose Monsieur LE CHEVALIER comme secrétaire.
Monsieur LE CHEVALIER est nommé secrétaire de séance.

Pour les différentes opérations de dépouillement, Monsieur JAMES propose de nommer comme scrutateurs les six benjamins de l'assemblée soit :

M. LE CHEVALIER WENCESLAS, MME PETIT ALEXANDRA, MME DUTOT DEBORAH, MME ERNOULT STEPHANIE, M. THILLAYE EMMANUEL, M. GALLET PASCAL.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur JAMES rappelle que par renvoi à l'article L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur JAMES annonce qu'il a reçu la candidature de Monsieur Bernard AUBRIL et de Monsieur François AUBEY et demande s'il y a d'autres candidats.

Par tirage au sort, M. AUBRIL a été désigné pour prendre la parole en premier et présenter sa candidature. M. AUBEY est invité à en faire de même.

M. JAMES invite l'assemblée à procéder au vote.

Monsieur JAMES donne lecture des résultats :

Nombre de votants : 136, Bulletins blancs ou nuls : 2, Bulletins exprimés : 134.
A obtenu, M. AUBEY : 69 voix, M. AUBRIL : 65 voix.

M. JAMES déclare M. AUBEY, Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et lui remet la présidence de la séance.

Après quelques mots d'installation sur le mandat à venir, M. AUBEY reprend l'ordre du jour.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. AUBEY rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que le bureau peut être composé éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Par suite, il est proposé de soumettre, éventuellement, lors du prochain conseil communautaire, une modification de la composition du Bureau pour l'ouvrir à d'autres membres que le Président et les Vice-Présidents.

Considérant que le nombre de membres de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est de cent trente-six.

Il est proposé de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

La Direction Générale des Collectivités Locales ayant précisé que les modalités de désignation des conseillers communautaires ne permettent pas d'appliquer les dispositions en matière de parité, les vice-présidents, par renvoi à l'article L2122-7 du CGCT, sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

ÉLECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 9
- Suffrages exprimés 127

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Bernard AUBRIL 127 voix

DÉCLARE M. Bernard AUBRIL élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 1
- Suffrages exprimés 135

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Sébastien LECLERC..... 76 voix
Geneviève WASSNER..... 59 voix

DÉCLARE M. Sébastien LECLERC élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 134

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Jacky MARIE 68 voix
Geneviève WASSNER..... 66 voix

DÉCLARE M. Jacky MARIE élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 134

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Etienne COOL..... 56 voix
Jocelyne BENOIST 77 voix
Patrick BEAUJAN 1 voix

DÉCLARE MME Jocelyne BENOIST élue 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 1
- Suffrages exprimés 135

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Isabelle RAYNAUD 29 voix
Jean Paul SOULBIEU 106 voix

DÉCLARE M. Jean Paul SOULBIEU élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 1
- Suffrages exprimés 135

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 4
- Suffrages exprimés 132

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Dany TARGAT 82 voix
- Emmanuel THILLAYE 50 voix

DÉCLARE M. Dany TARGAT élu 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 1
- Suffrages exprimés 135

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Didier MAUDUIT 59 voix
- Léa VERSAVEL 76 voix

DÉCLARE MME Léa VERSAVEL élue 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 3
- Suffrages exprimés 133

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Benoit CHARBONNEAU 79 voix
- Paul MERCIER 53 voix
- Jean Louis SERVY 1 voix

DÉCLARE M. Benoit CHARBONNEAU élu 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 134

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Patrick BEAUJAN 47 voix
- Jean Pierre LECOMTE 63 voix
- Isabelle RAYNAUD 24 voix

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 134

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Bernard BROISIN-DOUTAZ..... 68 voix
Evelyne LE BARBIER 66 voix
Isabelle LEROY 1 voix

DÉCLARE M. Bernard BROISIN DOUTAZ élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 4
- Suffrages exprimés 132

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

François GILAS..... 78 voix
Paul MERCIER 52 voix
Evelyne LE BARBIER 1 voix
Jean Claude RIGUIDEL 1 voix

DÉCLARE M. François GILAS élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 134

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Ariane POYNARD..... 57 voix
Christelle BACQ-DE PAEPE 76 voix
Patrick BEAUJAN 1 voix

DÉCLARE MME Christelle BACQ-DE PAEPE élue 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Suffrages exprimés 136

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Michel DAIGREMONT 66 voix
Véronique MAYMAUD 70 voix

DÉCLARE MME Véronique MAYMAUD élue 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

A obtenu au 2^{ème} tour de scrutin :

Patrick BEAUJAN 66 voix
Jean Pierre LECOMTE 68 voix

DÉCLARE M. Jean Pierre LECOMTE élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 35
- Suffrages exprimés 101

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Sylvain BALLOT..... 89 voix
Michel DAIGREMONT 2 voix
Denis GOUJON 2 voix
Didier MAUDUIT 1 voix
Paul MERCIER 1 voix
Jean Claude RIGUIDEL 1 voix
Patrick BEAUJAN 5 voix

DÉCLARE M. Sylvain BALLOT élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

ÉLECTION DU 15EME VICE-PRESIDENT :

CONSIDÉRANT les résultats du dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 136
- Bulletins blancs ou nuls 7
- Suffrages exprimés 129

A obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

Bruno LEBOUCHER 71 voix
Pascal TERRIER 57 voix
Michel DAIGREMONT 1 voix

DÉCLARE M. Bruno LEBOUCHER élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

5. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président rappelle que l'article L5211-6 du CGCT dispose : « lors de première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L1111-1-1. Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération. »

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la remise de la Charte de l'élu local, et prend acte de la remise d'une copie des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération ainsi que des articles dont il est fait référence dans ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 50.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE" and two stars. The signature is written in a cursive style over the stamp.